



## **Plan de formation**

relatif à l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale de

## **Confectionneuse/confectionneur avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)**

du 1<sup>er</sup> novembre 2013

**N° de la profession 27122**

## Table des matières

### 1. Introduction

### 2. Bases de la pédagogie professionnelle

- 2.1 Introduction à l'orientation vers les compétences opérationnelles
- 2.2 Tableau récapitulatif des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle
- 2.3 Niveaux taxonomiques pour les objectifs évaluateurs
- 2.4 Collaboration entre les lieux de formation

### 3. Profil de qualification

- I. Profil de la profession
- II. Vue d'ensemble des compétences opérationnelles
- III. Niveau d'exigences de la profession

### 4. Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation

Domaine de compétences 1 - Assemblage de pièces de vêtements

Domaine de compétences 2 - Garantie de la sécurité au travail, de la protection de la santé et de la protection de l'environnement

## Approbation et entrée en vigueur

## Annexe : Liste des instruments servant à promouvoir la qualité de la formation professionnelle initiale

## Glossaire

## Explications complémentaires concernant les compétences opérationnelles

## Liste des abréviations

|              |   |
|--------------|---|
| <b>AFP</b>   | Attestation fédérale de formation professionnelle   |
| <b>CFC</b>   | Certificat fédéral de capacité  |
| <b>CI</b>    | Cours interentreprises  |
| <b>CSFO</b>  | Centre suisse de services Formation professionnelle   orientation professionnelle, universitaire et de carrière |
| <b>CSFP</b>  | Conférence suisse des offices de la formation professionnelle   |
| <b>CFST</b>  | Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail   |
| <b>LFPr</b>  | Loi fédérale sur la formation professionnelle, 2004   |
| <b>OFEV</b>  | Office fédéral de l'environnement   |
| <b>OFPr</b>  | Ordonnance sur la formation professionnelle, 2004   |
| <b>OFSP</b>  | Office fédéral de la santé publique   |
| <b>Orfo</b>  | Ordonnance sur la formation professionnelle initiale (ordonnance sur la formation)                              |
| <b>Ortra</b> | Organisation du monde du travail (association professionnelle)  |
| <b>SECO</b>  | Secrétariat d'Etat à l'économie   |
| <b>SEFRI</b> | Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation   |
| <b>Suva</b>  | Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents  |

## 1. Introduction

En tant qu'instrument servant à promouvoir la qualité <sup>1</sup> de confectionneur sanctionnée par une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP), le plan de formation décrit les compétences opérationnelles que les personnes doivent avoir acquises à la fin de leur formation. Dans le même temps, il sert de base aux responsables de la formation professionnelle dans les entreprises formatrices, les écoles professionnelles et les cours interentreprises pour la planification et l'organisation de la formation. Le plan de formation est aussi un guide auquel les personnes en formation peuvent se reporter.

---

<sup>1</sup> voir art. 12, al. 1, let. c, de l'ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle (OFPr) et l'art. 22 de l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale de confectionneuse / confectionneur AFP.

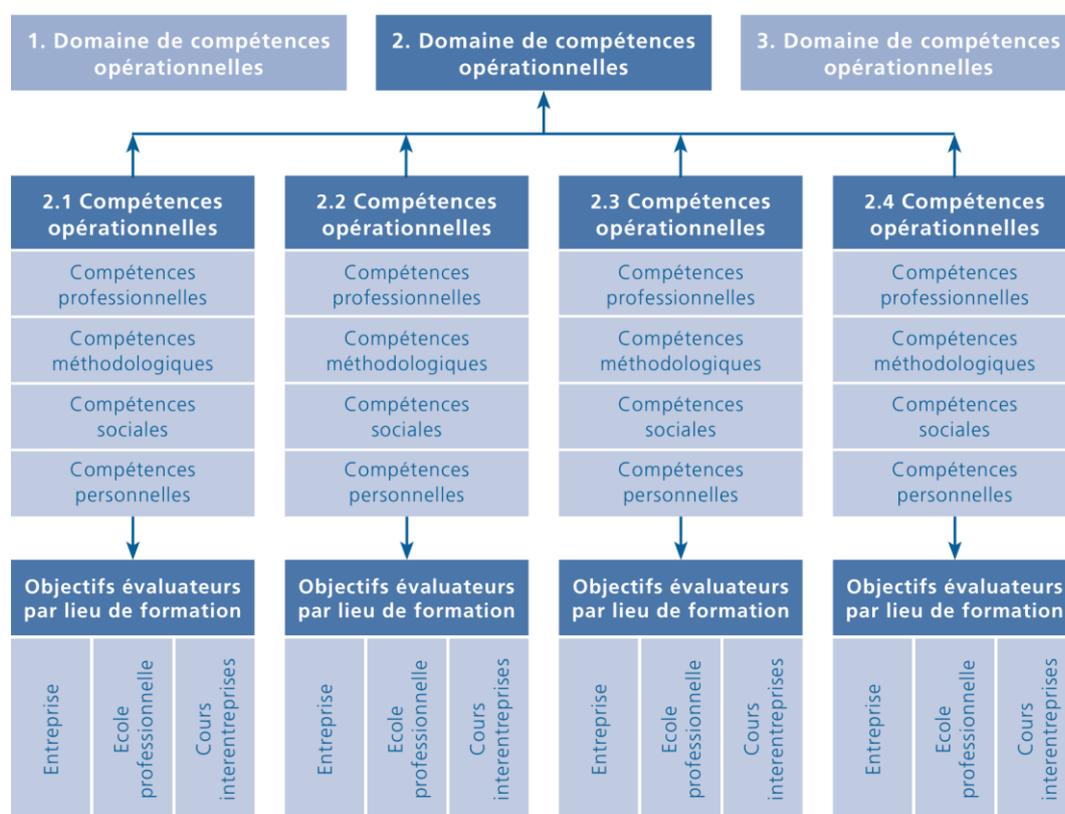
## 2. Bases de la pédagogie professionnelle

### 2.1 Introduction à l'orientation vers les compétences opérationnelles

Le présent plan de formation constitue la base en matière de pédagogie professionnelle pour la formation professionnelle initiale de confectionneuse / confectionneur AFP. Le but de la formation professionnelle initiale est l'acquisition de compétences permettant de gérer des situations professionnelles courantes. Pour ce faire, les personnes en formation développent les compétences opérationnelles décrites dans ce plan de formation tout au long de leur apprentissage. Ces compétences ont valeur d'exigences minimales pour la formation. Elles délimitent ce qui peut être évalué lors des procédures de qualification.

Le plan de formation précise les compétences opérationnelles à acquérir. Ces compétences sont présentées sous la forme de domaines de compétences opérationnelles, de compétences opérationnelles et d'objectifs évaluateurs.

*Représentation schématique des domaines de compétences opérationnelles, des compétences opérationnelles et des objectifs évaluateurs par lieu de formation :*



La profession de confectionneur comprend 2 **domaines de compétences opérationnelles**. Ces domaines définissent et justifient les champs d'action de la profession tout en les délimitant les uns par rapport aux autres.

Exemple : Domaine de compétence opérationnelle 1 - Assemblage de pièces de vêtements

"L'assemblage de pièces de vêtements constitue une compétence centrale pour les confectionneuses et confectionneurs.

Ils organisent le poste de travail et préparent les travaux. Ils renforcent et fixent les matériaux découpés et les assemblent. Ils repassent les pièces de vêtements simples pour les modeler. Ils procèdent à un contrôle qualité et à un contrôle final consciencieux et professionnel."

Chaque domaine de compétences opérationnelles comprend un nombre défini de **compétences opérationnelles**. Le domaine de compétences opérationnelles 1 "Assemblage de pièces de vêtements" regroupe par exemple 4 compétences opérationnelles. Ces dernières correspondent à des situations professionnelles courantes. Elles décrivent le comportement que les personnes en formation doivent adopter lorsqu'elles se trou-

vent dans ces situations. Chaque compétence opérationnelle recouvre quatre dimensions : les compétences professionnelles, les compétences méthodologiques, les compétences personnelles et les compétences sociales (voir chap. 2.2). Ces quatre dimensions sont rattachées aux compétences opérationnelles.

Les compétences opérationnelles sont traduites en **objectifs évaluateurs par lieu de formation**, garantissant ainsi la contribution de l'entreprise formatrice, de l'école professionnelle et des cours interentreprises à l'acquisition des différentes compétences opérationnelles. Ces objectifs sont reliés entre eux de manière cohérente afin d'instaurer une collaboration effective entre les lieux de formation (voir chap. 2.4).

## 2.2 Tableau récapitulatif des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle

Les compétences opérationnelles comprennent des **compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles**. Pour que les confectionneurs aient d'excellents débouchés sur le marché du travail, il faut qu'ils acquièrent l'ensemble de ces compétences tout au long de leur formation professionnelle initiale sur les trois lieux de formation, c'est-à-dire aussi bien au sein de l'entreprise formatrice qu'à l'école professionnelle ou dans le cadre des cours interentreprises. Le tableau ci-après présente le contenu des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle et les interactions entre ces quatre dimensions.

### Compétence opérationnelle

|  |   |
|--|---|
| <p><b>Compétences professionnelles</b><br/>Les personnes en formation maîtrisent des situations professionnelles courantes de manière ciblée, adéquate et autonome et sont capables d'en évaluer le résultat.</p>          | <p>Les confectionneurs utilisent les termes techniques, les outils de travail et les matériaux de manière appropriée et appliquent les normes (de qualité), les méthodes et les procédures qui conviennent. Concrètement, ils sont capables d'exécuter seuls des tâches propres à leur domaine professionnel et de réagir de façon adéquate aux exigences inhérentes à la profession.</p>   |
| <p><b>Compétences méthodologiques</b><br/>Les personnes en formation planifient l'exécution de tâches et d'activités professionnelles et privilégient une manière de procéder ciblée, structurée et efficace.</p>          | <p>Les confectionneurs organisent leur travail avec soin et dans le souci de la qualité. Ils tiennent compte des aspects économiques et écologiques, et appliquent les techniques de travail, de même que les stratégies d'apprentissage, d'information et de communication inhérentes à la profession en fonction des objectifs fixés. Ils ont par ailleurs un mode de pensée et d'action systémique et axé sur les processus.</p> |
| <p><b>Compétences sociales</b><br/>Les personnes en formation savent comment modeler de manière constructive leurs relations sociales et la communication que ces dernières impliquent dans le contexte professionnel.</p> | <p>Les confectionneurs savent comment modeler leurs relations avec leur supérieur hiérarchique, leurs collègues et les clients, et aborder les défis liés aux contextes de communication et aux situations conflictuelles de manière constructive. Ils travaillent dans ou avec des groupes et appliquent les règles garantissant un travail en équipe fructueux.</p>   |
| <p><b>Compétences personnelles</b><br/>Les personnes en formation mettent leur personnalité et leurs comportements au service de leur activité professionnelle.</p>  | <p>Les confectionneurs analysent leurs approches et leurs actions de manière responsable. Ils s'adaptent aux changements, tirent d'utiles enseignements de leurs limites face au stress et agissent dans une optique de développement personnel. Ils se distinguent par leur motivation, leur comportement au travail exemplaire et leur volonté de se former tout au long de la vie.</p>   |

## 2.3 Niveaux taxonomiques pour les objectifs évaluateurs (selon Bloom)

Chaque objectif évaluateur est évalué à l'aune d'un niveau taxonomique (6 niveaux de complexité : C1 à C6). Ces niveaux traduisent la complexité des objectifs évaluateurs. Ils sont définis comme suit :

| Niveau    | Opération          | Description   |
|-----------|--------------------|---|
| <b>C1</b> | <b>Savoir</b>      | Les confectionneurs restituent des informations mémorisées et s'y réfèrent dans des situations similaires.<br>Exemple : Les confectionneurs citent les pièces textiles de vêtements pour dames.   |
| <b>C2</b> | <b>Comprendre</b>  | Les confectionneurs expliquent ou décrivent les informations mémorisées avec leurs propres mots.<br>Exemple : Les confectionneurs décrivent les propriétés des fibres.  |
| <b>C3</b> | <b>Appliquer</b>   | Les confectionneurs mettent en pratique les technologies/aptitudes acquises dans des situations nouvelles.<br>Exemple : Les confectionneurs préparent les matériaux et les fournitures dans les quantités et selon la qualité demandées.  |
| <b>C4</b> | <b>Analyser</b>    | Les confectionneurs analysent une situation complexe : ils la décomposent en éléments distincts, relèvent les rapports entre ces éléments et identifient les caractéristiques structurelles.<br>Exemple : Les confectionneurs procèdent au contrôle final consciencieux des pièces de vêtements.      |
| <b>C5</b> | <b>Synthétiser</b> | Les confectionneurs combinent les différents éléments d'une situation et les assemblent en un tout.<br>Exemple : Les confectionneurs corrigent les réglages des instruments de repassage et de fixation.  |
| <b>C6</b> | <b>Evaluer</b>     | Les confectionneurs évaluent une situation plus ou moins complexe en fonction de critères donnés.<br>Exemple : Les confectionneurs procèdent à un contrôle final consciencieux et évaluent : les tracés des assemblages, la symétrie, les travaux de repassage, la finition et l'impression générale. |

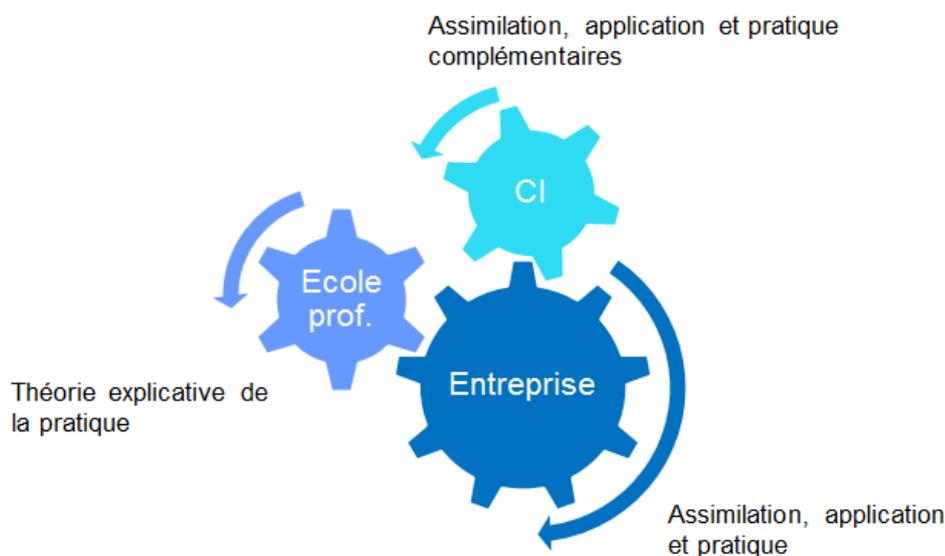
## 2.4 Collaboration entre les lieux de formation

La coordination et la coopération entre les lieux de formation (concernant les contenus, les méthodes de travail, la planification, les usages de la profession) sont deux gages de réussite essentiels pour la formation professionnelle initiale. Les personnes en formation ont besoin d'être soutenues pendant toute la durée de leur apprentissage afin de parvenir à faire le lien entre la théorie et la pratique. D'où l'importance de la collaboration entre les lieux de formation et de la responsabilité qui incombe aux trois lieux de formation dans la transmission des compétences opérationnelles. Chaque lieu de formation participe à cette tâche commune en tenant compte de la contribution des autres lieux de formation. Ce principe de collaboration permet à chaque lieu de formation de faire en permanence le point sur sa propre contribution et de l'optimiser en conséquence. C'est là un moyen d'améliorer la qualité de la formation professionnelle initiale.

Le rôle de chaque lieu de formation peut être résumé comme suit :

- Entreprise formatrice; dans le système dual, la formation à la pratique professionnelle a lieu dans l'entreprise formatrice, au sein d'un réseau d'entreprises formatrices, dans une école de métiers ou de commerce, ou dans toute autre institution reconnue compétente en la matière et permettant aux personnes en formation d'acquérir les aptitudes pratiques liées à la profession choisie.
- Ecole professionnelle; elle dispense la formation scolaire, qui comprend l'enseignement des connaissances professionnelles, de la culture générale et du sport.
- Cours interentreprises; ils visent l'acquisition d'aptitudes de base et complètent la formation à la pratique professionnelle et la formation scolaire lorsque cela s'avère nécessaire dans la profession choisie.

Les interactions entre les lieux de formation peuvent être représentées comme suit :



La mise en place d'une coopération réussie entre les lieux de formation repose sur les instruments servant à promouvoir la qualité de la formation professionnelle initiale (voir annexe).

### 3. Profil de qualification

Le profil de qualification comprend le profil de la profession et le niveau d'exigences correspondant, ainsi que la vue d'ensemble des compétences opérationnelles, regroupées en domaines de compétences opérationnelles, qu'une personne qualifiée doit maîtriser pour pouvoir exercer la profession de manière compétente et conformément au niveau requis.

Il a pour but non seulement de concrétiser les objectifs évaluateurs fixés dans le présent plan de formation, mais aussi de servir de base au classement du diplôme de la formation professionnelle correspondant dans le cadre national des certifications de la Suisse (CNC-CH), à l'élaboration du supplément au diplôme ou à la conception des procédures de qualification.

#### I Profil de la profession

Les confectionneuses / confectionneurs de niveau AFP maîtrisent notamment les activités suivantes et se distinguent par les connaissances, les aptitudes et les comportements ci-après :

- ils renforcent et thermocollent les matériaux découpés, assemblent les pièces de tissu et les repassent en forme.
- ils sont conscients que le bon déroulement opérationnel et les processus exigent que les collaborateurs organisent leurs tâches conformément aux besoins de l'entreprise. Ils organisent leur propre travail de manière rationnelle et appropriée conformément aux instructions générales et internes à l'entreprise.
- ils effectuent leurs tâches en appliquant scrupuleusement les prescriptions en matière de protection de l'environnement, de protection de la santé, de sécurité au travail et d'hygiène.

#### Principales compétences opérationnelles

Les objectifs de formation sont subdivisés en deux domaines de compétences opérationnelles:

1. Assemblage de pièces de vêtements
2. Garantie de la sécurité au travail, de la protection de la santé et de la protection de l'environnement

Les confectionneuses et confectionneurs disposent de compétences leur permettant de satisfaire aux exigences de la profession et du marché du travail. Grâce à la formation continue et à leur esprit attentif aux tendances de la mode, les professionnels qualifiés sont en mesure d'adapter continuellement et d'améliorer leurs méthodes de travail.

Dans l'exercice de leur profession, les confectionneuses et confectionneurs travaillent, individuellement ou en équipe, de manière compétente sur le plan professionnel, méthodologique, social et personnel.

#### Signification de la profession pour la société, l'économie, la nature et la culture (durabilité)

L'assemblage de pièces de vêtements de qualité est d'une grande importance pour la société et pour le respect de la nature. Grâce à leurs compétences opérationnelles, les confectionneuses et confectionneurs contribuent, dans l'intérêt de la société, de manière significative à la diversité, à la qualité, au développement et à l'image de la branche de la confection de vêtements mais aussi à la mise en œuvre des tendances de la mode.

## II Vue d'ensemble des domaines de compétences opérationnelles et des compétences opérationnelles

| Domaines de compétences opérationnelles  | Compétences opérationnelles   |   |   |  |
|--|---|---|---|--|
| <b>1 Assemblage de pièces de vêtements</b>   | <b>1.1 Organiser le poste de travail et préparer les travaux</b><br>Les confectionneurs expliquent les propriétés des fibres, décrivent les matières textiles et nomment des pièces de vêtements. Ils déterminent les moyens de production, ils mettent les machines à coudre, les fers à repasser, les presses à thermocoller et les appareils de coupe en service. Ils mettent les matériaux et les fournitures en place et ils les contrôlent. | <b>1.2 Renforcer et thermocoller les matériaux coupés</b><br>Les confectionneurs renforcent ou thermocollent les pièces coupées à l'aide d'un entoilage thermocollant ou non et consolident les coutures de manière appropriée. | <b>1.3 Assembler des pièces coupées</b><br>Les confectionneurs maîtrisent l'assemblage des matériaux coupés à la machine et à la main. Ils évitent ainsi d'adopter de mauvaises postures et des postures forcées qui pourraient nuire à leur santé. | <b>1.4 Repasser et repasser en forme des parties de vêtements</b><br>Les confectionneurs repassent des parties de vêtements en forme de manière professionnelle. Ils procèdent à un contrôle final consciencieux des parties de vêtements. |
| <b>2 Garantie de la sécurité au travail, de la protection de la santé et de la protection de l'environnement</b> | <b>2.1 Garantir la sécurité au travail et la protection de la santé</b><br>Les confectionneurs reconnaissent les dangers au travail, connaissent les objectifs de protection et les mesures des solutions par branche 7 de la CFST et garantissent la sécurité au travail et la protection de la santé de manière conforme aux prescriptions.   | <b>2.2 Garantir la protection de l'environnement</b><br>Les confectionneurs garantissent la protection de l'environnement de manière autonome et conforme aux prescriptions en mettant en place des mesures appropriées.        |   |  |

## III Niveau d'exigences de la profession

Le niveau d'exigences de la profession est défini de manière détaillée dans le présent plan de formation sous la forme d'objectifs évaluateurs dans le cadre des niveaux taxonomiques (C1 à C6)

## 4. Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation

Ce chapitre décrit les compétences opérationnelles, regroupées en domaines de compétences opérationnelles, et les objectifs évaluateurs par lieu de formation. Les instruments servant à promouvoir la qualité, qui sont répertoriés dans l'annexe, viennent soutenir la mise en œuvre de la formation professionnelle initiale et encourager la coopération entre les trois lieux de formation.

### Domaine de compétence opérationnelle 1 - Assemblage de pièces de vêtements

L'assemblage de pièces de vêtements constitue une compétence centrale pour les confectionneuses et confectionneurs.

Ils organisent le poste de travail et préparent les travaux. Ils renforcent et thermocollent les matériaux coupés et les assemblent. Ils repassent les parties de vêtements en forme. Ils procèdent à un contrôle qualité et à un contrôle final consciencieux et professionnel.

### Compétence opérationnelle 1.1 - Organiser le poste de travail et préparer les travaux

Les confectionneurs expliquent les propriétés des fibres, décrivent les matières textiles et nomment des pièces de vêtements. Ils déterminent les moyens de production, ils mettent les machines à coudre, les fers à repasser, les presses à thermocoller et les appareils de coupe en service. Ils mettent les matériaux et les fournitures en place et ils les contrôlent.

| Objectifs évaluateurs école professionnelle   | Objectifs évaluateurs entreprise | Objectifs évaluateurs cours interentreprise |
|---|----------------------------------|---|
| <p><b>1.1.1 Décrire les fibres</b><br/>Les confectionneurs décrivent les propriétés suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pouvoir absorbant</li> <li>- nature et structure</li> <li>- élasticité</li> <li>- résistance à la rupture</li> <li>- résistance à l'usure</li> <li>- combustion</li> <li>- rétention de la chaleur</li> <li>- conseils d'entretien</li> <li>- désignation des qualités</li> </ul> <p>des fibres et matériaux ci-après:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- fibres animales</li> <li>- fibres végétales</li> <li>- fibres chimiques (fibres synthétiques et cellulosiques)</li> </ul> <p>(C2)</p> |                                  |   |

| Objectifs évaluateurs école professionnelle  | Objectifs évaluateurs entreprise | Objectifs évaluateurs cours interentreprise |
|--|----------------------------------|---|
| <p><b>1.1.2 Décrire les matières textiles et les peaux</b></p> <p>Les confectionneurs décrivent les matières textiles et les peaux à l'aide des critères suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- armure / fabrication</li> <li>- utilisation / usage</li> <li>- fonctionnalité</li> <li>- caractéristiques et exigences d'entretien</li> <li>- propriétés de repassage</li> <li>- propriétés d'usage <ul style="list-style-type: none"> <li>- toucher</li> <li>- tombée</li> <li>- physiologie</li> <li>- volume</li> <li>- élasticité</li> </ul> </li> <li>- aspect optique</li> <li>- labels correspondants / certifications</li> </ul> <p>Ils identifient les différentes matières textiles ainsi que les peaux et décrivent leurs caractéristiques de qualité.<br/>(C5)</p> |                                  |   |
| <p><b>1.1.3 Nommer les pièces textiles</b></p> <p>Les confectionneurs nomment les pièces des vêtements suivants:</p> <p><b>Vêtements pour dames</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- jupe</li> <li>- chemisier avec manches pour dame</li> <li>- robe avec manches pour dame</li> </ul> <p><b>Vêtements pour hommes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pantalon pour homme</li> <li>- veston pour homme</li> </ul> <p>(C1)</p>   |                                  |   |

| Objectifs évaluateurs école professionnelle  | Objectifs évaluateurs entreprise   | Objectifs évaluateurs cours interentreprise   |
|--|--|---|
|  | <p><b>1.1.4 Définir les moyens de production</b></p> <p>En fonction de la commande, les créateurs de vêtements installent le matériel de production suivant:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- machines</li> <li>- outils</li> <li>- installation de repassage</li> <li>- matériel pour le repassage</li> </ul> <p>(C3)</p>   |   |
| <p><b>1.1.5 Mettre en service les machines à coudre</b></p> <p>Les confectionneurs décrivent, selon le matériel utilisé, les éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- épaisseurs de fils et matériaux de composition des fils</li> <li>- types et tailles d'aiguilles</li> <li>- pieds de biche des machines à coudre</li> <li>- guides de couture</li> <li>- types d'entraînement</li> <li>- longueurs et largeurs des points</li> </ul> <p>(C2)</p> | <p><b>1.1.5 Mettre en service les machines à coudre</b></p> <p>En fonction des instructions de l'entreprise et de la commande, les confectionneurs doivent:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- choisir l'épaisseur et la matière du fil utilisé</li> <li>- choisir le type d'aiguille à utiliser et sa taille en fonction du matériau à coudre</li> <li>- enfiler la machine à coudre et régler la tension</li> <li>- choisir le pied de biche de la machine à coudre</li> <li>- choisir et régler la puissance de pression du pied de biche en fonction du matériau à coudre</li> <li>- choisir entre un entraînement inférieur ou un entraînement différentiel selon le matériau à coudre et régler la machine</li> <li>- régler la longueur et la largeur du point</li> </ul> <p>(C5)</p> | <p><b>1.1.5 Mettre en services les machines à coudre</b></p> <p>En fonction de la commande, les confectionneurs doivent:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- choisir l'épaisseur et la matière du fil utilisé</li> <li>- choisir le type d'aiguille à utiliser et sa taille en fonction du matériau à coudre</li> <li>- enfiler la machine à coudre et régler la tension</li> <li>- choisir le pied de biche de la machine à coudre</li> <li>- choisir et régler la puissance de pression du pied de biche en fonction du matériau à coudre</li> <li>- choisir entre un entraînement inférieur ou un entraînement différentiel selon le matériau à coudre et régler la machine</li> <li>- régler la longueur et la largeur du point</li> </ul> <p>(C5)</p> |

| Objectifs évaluateurs école professionnelle | Objectifs évaluateurs entreprise   | Objectifs évaluateurs cours interentreprise |
|---|--|---|
|   | <p><b>1.1.6 Préparer les installations de repassage, décatissage (par traitement à la vapeur) et thermocollage</b></p> <p>Selon le matériel utilisé, les confectionneurs règlent les paramètres suivants des instruments de repassage et fixation:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- température</li> <li>- pression</li> <li>- durée</li> <li>- niveau d'eau</li> </ul> <p>Ils contrôlent les réglages et les corrigent si besoin.</p> <p>(C5)</p> |   |
|   | <p><b>1.1.7 Préparer les matériaux et accessoires</b></p> <p>Les confectionneurs préparent les matériaux et les fournitures dans les quantités et selon la qualité demandées.</p> <p>(C3)</p>  |   |

**Compétences méthodologiques**

- Techniques de travail et résolutions des problèmes

**Compétences sociales et personnelles**

- Autonomie et responsabilité
- Résistance au stress

| <b>Compétence opérationnelle 1.2 - Renforcer et thermocoller les matériaux coupés</b>  |  |  |
|--|--|--|
| Les confectionneurs renforcent ou thermocollent les pièces coupées à l'aide d'un entoilage thermocollant ou non et consolident les coutures de manière appropriée. |  |  |
| <b>Objectifs évaluateurs école professionnelle</b>   | <b>Objectifs évaluateurs entreprise</b>  | <b>Objectifs évaluateurs cours interentreprise</b>   |
|  | <p><b>1.2.1 Thermocoller des pièces coupées à l'aide d'un entoilage thermocollant</b></p> <p>Les confectionneurs thermocollent des pièces de vêtements à l'aide d'un fer à repasser ou d'une machine (thermofixation). Pour cela, ils prennent en compte:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le matériau</li> <li>- la forme souhaitée</li> <li>- la solidité souhaitée</li> </ul> <p>Ils coupent les entoilages à la main de manière autonome en fonction des instructions des l'entreprise.<br/>(C3)</p> | <p><b>1.2.1 Thermocoller des pièces textiles à l'aide d'un entoilage thermocollant</b></p> <p>Les confectionneurs fixent des pièces de vêtements découpées à l'aide d'un fer à repasser ou d'une machine (thermofixation). Pour cela, ils prennent en compte:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le matériau</li> <li>- la forme souhaitée</li> <li>- la solidité souhaitée</li> </ul> <p>(C3)</p> |
|  | <p><b>1.2.2 Renforcer des pièces coupées avec des entoilages non thermocollants</b></p> <p>Les confectionneurs renforcent à l'aide d'entoilage non thermocollant des pièces de vêtements découpées. Pour cela, ils prennent en compte:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le matériau</li> <li>- la forme souhaitée</li> <li>- la solidité souhaitée</li> </ul> <p>(C3)</p>  | <p><b>1.2.2 Renforcer des pièces coupées avec des entoilages non thermocollants</b></p> <p>Les confectionneurs renforcent à l'aide d'entoilage non thermocollant des pièces de vêtements découpées. Pour cela, ils prennent en compte:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le matériau</li> <li>- la forme souhaitée</li> <li>- la solidité souhaitée</li> </ul> <p>(C3)</p>                        |

**Compétences méthodologiques**

- Techniques de travail et résolutions des problèmes
- Stratégies d'apprentissage tout au long de la vie

**Compétences sociales et personnelles**

- Autonomie et responsabilité
- Résistance au stress
- Prise de conscience et action écologiques

**Compétence opérationnelle 1.3 – Assembler des pièces coupées**

Les confectionneurs maîtrisent l'assemblage des matériaux coupés à la machine et à la main. Ils évitent ainsi d'adopter de mauvaises postures et des postures forcées qui pourraient nuire à leur santé.

| Objectifs évaluateurs école professionnelle  | Objectifs évaluateurs entreprise | Objectifs évaluateurs cours interentreprise |
|--|----------------------------------|---|
| <p><b>1.3.1 Décrire et expliquer les types de points</b></p> <p>Les confectionneurs décrivent les caractéristiques et l'utilisation des points suivants:</p> <p><b>Types de points - machine à coudre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Double point de piquage (double point de piquage, point zigzag, point nervure)</li> <li>- Simple point de chaînette (point invisible)</li> <li>- Double point de chaînette (double point de chaînette, double point de chaînette à deux aiguilles, double point de chaînette à trois aiguilles, double point de chaînette à quatre aiguilles)</li> <li>- Points de chaînette (point de chaînette à un fil, point de chaînette à deux fils, point de recouvrement)</li> <li>- Point de chaînette de recouvrement (double point de recouvrement, triple point de recouvrement, quadruple point de recouvrement avec fil de recouvrement)</li> <li>- Point overlock (point overlock à trois fils, point overlock à quatre fils)</li> </ul> <p><b>Types de points - couture à la main</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Point devant</li> <li>- Point arrière</li> <li>- Point d'ourlet</li> <li>- Point de chien</li> <li>- Point invisible (caché)</li> <li>- Point de boutonnière</li> <li>- Point élastique</li> <li>- Point de chaînette</li> </ul> | <p>Voir 1.3.4 / 1.3.5</p>        |   |

| Objectifs évaluateurs école professionnelle   | Objectifs évaluateurs entreprise | Objectifs évaluateurs cours interentreprise |
|---|----------------------------------|---|
| <p>Ils classent les types de points pour la couture à la machine à coudre selon les classes normalisées 100 à 600<sup>2</sup> Ils les classent selon les différents types de couture et les expliquent.<br/>(C5)</p>  |                                  |   |
| <p><b>1.3.2 Décrire les types de couture</b><br/>Les confectionneurs décrivent la fonction et l'utilisation des types de couture suivants en fonction du matériau utilisé:</p> <p><b>Coutures d'assemblage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- couture simple</li> <li>- couture rabattue</li> <li>- couture anglaise</li> <li>- couture simple à retourner</li> <li>- couture bord à bord</li> <li>- couture soudée</li> <li>- couture de sécurité</li> </ul> <p><b>Coutures de propreté</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- surjeteuse</li> <li>- couture bordée</li> <li>- ourlet</li> <li>- roulotter</li> </ul> <p><b>Coutures spéciales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- boutonnière</li> <li>- boutonnière à œillet</li> <li>- ganse</li> <li>- coudre les boutons</li> </ul> <p>Ils expliquent quels types de points et quelles machines doivent être généralement utilisés pour réaliser ces coutures.</p> <p>Ils classent le type de couture utilisé en fonction du vêtement confectionné.<br/>(C2)</p> | <p>Voir 1.3.4 / 1.3.5</p>        |   |

<sup>2</sup> Conformément aux normes DIN 61400 ou ISO 4916

| Objectifs évaluateurs école professionnelle  | Objectifs évaluateurs entreprise  | Objectifs évaluateurs cours interentreprise  |
|--|---|--|
| <p><b>1.3.3 Décrire les machines</b><br/>Les confectionneurs décrivent les spécificités, la fonction et l'entretien des machines suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- machine à coudre universelle</li> <li>- piqueuse rapide</li> <li>- piqueuse à point de chaînette</li> <li>- ourleuse</li> <li>- recouvreuse</li> <li>- surjeteuse</li> <li>- surfileuse</li> <li>- machine à coudre la fourrure</li> <li>- machine à boutonnière</li> </ul> <p>(C2)</p> |   |  |
|  | <p><b>1.3.4 Coudre à la machine</b><br/>Les confectionneurs assemblent à la machine les pièces de vêtements et effectuent des travaux de détails (poches, boutonnière, etc.).</p> <p>Pour cela, ils prennent en compte:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le type de couture</li> <li>- la forme / le modèle</li> <li>- la structure du matériau</li> <li>- le type de point / la présentation</li> <li>- la fonctionnalité</li> <li>- la qualité</li> <li>- la rentabilité</li> </ul> <p>(C3)</p> | <p><b>1.3.4 Utiliser les différents types de points et de couture à la machine et à la main</b><br/>Les confectionneurs utilisent les points suivants en fonction de la couture voulue et du matériau utilisé:</p> <p><b>Types de points - machine à coudre (1)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Double point de piquage</li> <li>- Points de chaînette (point de chaînette à un fil, point de chaînette à deux fils, point de recouvrement)</li> <li>- Point overlock</li> </ul> <p><b>Types de points - couture à la main (2)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Point devant</li> <li>- Point arrière</li> <li>- Point d'ourlet</li> <li>- Point de chien</li> <li>- Point invisible (caché)</li> <li>- Point de boutonnière</li> <li>- Point élastique (point invisible)</li> <li>- Point de chaînette</li> <li>- Point de chausson</li> </ul> |

| Objectifs évaluateurs école professionnelle | Objectifs évaluateurs entreprise  | Objectifs évaluateurs cours interentreprise  |
|---|---|--|
|   |   | <p><b>Coutures d'assemblage (1)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- couture simple</li> <li>- couture rabattue (couture pour jeans)</li> <li>- couture simple à retourner</li> <li>- couture anglaise</li> <li>- couture bord à bord</li> <li>- couture soudée</li> <li>- couture de sécurité</li> </ul> <p><b>Coutures de propreté</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- surjeteuse (1)</li> <li>- couture bordée (1)</li> <li>- ourlet (1 ou 2)</li> <li>- roulotter (1 ou 2)</li> </ul> <p><b>Coutures spéciales (2)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- boutonnière</li> <li>- boutonnière à œillet</li> <li>- ganse</li> <li>- coudre les boutons</li> </ul> <p>Ils utilisent le matériel de production adéquat pour obtenir le résultat voulu.<br/>(C3)</p> <p>(1) signifie : à la machine<br/>(2) signifie : à la main</p> |
|   | <p><b>1.3.5 Couture à la main</b></p> <p>Les confectionneurs assemblent à la main des pièces coupées et effectuent des travaux de détails.</p> <p>Pour cela, ils prennent en compte:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le type de couture</li> <li>- la forme / le modèle</li> <li>- la structure du matériau</li> <li>- le type de point/<br/>la présentation</li> <li>- la fonctionnalité</li> <li>- la qualité</li> <li>- la rentabilité</li> </ul> |  |

| Objectifs évaluateurs école professionnelle | Objectifs évaluateurs entreprise  | Objectifs évaluateurs cours interentreprise |
|---|---|---|
|   | Ils réalisent les accessoires et les garnitures de manière professionnelle.<br>(C5) |   |

**Compétences méthodologiques**

- Techniques de travail et résolutions des problèmes
- Stratégies d'apprentissage tout au long de la vie

**Compétences sociales et personnelles**

- Autonomie et responsabilité
- Résistance au stress
- Prise de conscience et action écologiques

**Compétence opérationnelle 1.4 - Repasser et repasser en forme des parties de vêtements**

Les confectionneurs repassent des parties de vêtements en forme de manière professionnelle. Ils procèdent à un contrôle final consciencieux des parties de vêtements.

| Objectifs évaluateurs école professionnelle | Objectifs évaluateurs entreprise  | Objectifs évaluateurs cours interentreprise  |
|---|---|--|
|   | <p><b>1.4.1 Repasser en forme</b><br/>Les confectionneurs repassent des parties de vêtements ou des vêtements entiers en forme en utilisant la méthode adaptée:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- chaleur</li> <li>- humidité</li> <li>- pression</li> </ul> <p>(C5)</p> | <p><b>1.4.1 Repasser des pièces de vêtements et modeler du feutre à chapeau</b><br/>Les confectionneurs effectuent au cours du repassage les travaux suivants, selon le matériau repassé:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- repasser les surfaces</li> <li>- repasser les coutures</li> <li>- repasser les bords (plis, ourlets)</li> <li>- repasser le soutenu</li> <li>- repasser en forme</li> <li>- thermocoller les rubans de renfort</li> </ul> <p>Ils repassent en forme des parties de vêtements de manière professionnelle.</p> <p>Ils utilisent pour cela les outils et les installations de repassage suivants en fonction du matériau utilisé:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- jeannette</li> <li>- cale en bois</li> <li>- planche à velours</li> <li>- pattemouille</li> <li>- brosse</li> <li>- fer à repasser</li> <li>- centrale de repassage</li> <li>- presse à thermocoller</li> <li>- semelle de fer à repasser en téflon</li> </ul> <p>Ils modèlent du feutre à chapeau en un accessoire.<br/>(C3)</p> |

| Objectifs évaluateurs école professionnelle | Objectifs évaluateurs entreprise   | Objectifs évaluateurs cours interentreprise |
|---|--|---|
|   | <p><b>1.4.2 Repassage intermédiaire</b><br/>           Les confectionneurs repassent les parties de vêtements entre chaque étape du travail de manière professionnelle.</p> <p>Pour cela, ils prennent en compte:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le type de couture</li> <li>- la forme / le modèle</li> <li>- la structure du matériau</li> <li>- le visuel / la qualité</li> <li>- la rentabilité</li> </ul> <p>(C5)</p> |   |
|   | <p><b>1.4.3 Repassage final</b><br/>           Les confectionneurs repassent les pièces de vêtements terminées de manière appropriée.</p> <p>Pour cela, ils prennent en compte:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la forme / le modèle</li> <li>- la structure du matériau</li> <li>- le visuel / la qualité</li> <li>- la rentabilité</li> </ul> <p>(C5)</p>   |   |
|   | <p><b>1.4.4 Procéder au contrôle final</b><br/>           Les confectionneurs procèdent à un contrôle final consciencieux des éléments suivants et jugent de leur qualité:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- coutures</li> <li>- symétrie</li> <li>- travaux de repassage</li> <li>- mesures</li> <li>- aspect général</li> </ul> <p>Ils procèdent aux modifications appropriées de manière professionnelle.</p> <p>(C5)</p>  |   |

| Objectifs évaluateurs école professionnelle | Objectifs évaluateurs entreprise | Objectifs évaluateurs cours interentreprise  |
|---|----------------------------------|--|
|   |                                  | <p><b>1.4.5 Confectionner des travaux de détails pour jupe et pantalon</b></p> <p>Les confectionneurs confectionnent de manière appropriée, selon les commandes, les travaux de détails pour jupe et pantalon suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- poche en couture</li> <li>- poche appliquée</li> <li>- fermeture à glissière sur pantalon pour dames</li> <li>- fermeture à glissière sur pantalon pour hommes</li> <li>- fermeture à glissière invisible ;</li> <li>- ceinture droite avec bouton et boutonnière</li> <li>- confection de ceinture avec perfobande</li> <li>- pli plat fendu avec coin de nappe</li> </ul> <p>(C3)</p> |
|   |                                  | <p><b>1.4.6 Confectionner des travaux de détails pour chemise ou chemisier</b></p> <p>Les couturiers/couturières confectionnent de manière appropriée, selon les commandes, les travaux de détails pour chemise ou chemisier suivants (coupe comprise):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- poche appliquée</li> <li>- boutonnage simple</li> <li>- col avec pied de col (deux pièces)</li> <li>- poignet de chemise avec patte de boutonnage</li> </ul> <p>Ils confectionnent intégralement une chemise.</p> <p>(C3)</p>   |

**Compétences méthodologiques**

- Techniques de travail et résolutions des problèmes
- Stratégies d'apprentissage tout au long de la vie

**Compétences sociales et personnelles**

- Autonomie et responsabilité
- Résistance au stress
- Prise de conscience et action écologiques

**Compétence opérationnelle 2 - Garantie de la sécurité au travail, de la protection de la santé et de la protection de l'environnement**

Les mesures mises en œuvre à l'échelle individuelle et collective pour assurer la sécurité et la protection de la santé et de l'environnement sont d'une importance fondamentale pour les confectionneurs, afin de se protéger eux-mêmes, et de protéger leurs collaborateurs, leur entreprise et leurs mandants et d'éviter les conséquences négatives sur leur travail. Ils se comportent de manière exemplaire dans le cadre de leur travail en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement, et appliquent de manière consciencieuse et autonome les prescriptions légales et les règlements d'entreprise.

**Compétence opérationnelle 2.1 - Garantir la sécurité au travail et la protection de la santé**

Les confectionneurs reconnaissent les dangers au travail, connaissent les objectifs de protection et les mesures de la solution par branche 7 de la CFST et garantissent la sécurité au travail et la protection de la santé de manière conforme aux prescriptions.

| <b>Objectifs évaluateurs école professionnelle</b>   | <b>Objectifs évaluateurs entreprise</b>  | <b>Objectifs évaluateurs cours interentreprise</b>   |
|--|--|--|
| <p><b>2.1.1 Expliquer les prescriptions</b></p> <p>Les confectionneurs expliquent les prescriptions pour la protection de leur santé conformément aux prescriptions, directives et recommandations en vigueur (solution par branche 7 de la CFST).<br/>(C2)</p>                                    | <p><b>2.1.1 Mettre en œuvre les prescriptions</b></p> <p>Les confectionneurs reconnaissent les sources de danger pour leur santé et évaluent les conséquences potentielles.</p> <p>Ils prennent pour cela en compte les règles et prescriptions en vigueur au sein de l'entreprise.<br/>(C5)</p>   | <p><b>2.1.1 Mettre en œuvre les prescriptions</b></p> <p>Les confectionneurs reconnaissent les sources de danger pour leur santé et évaluent les conséquences potentielles.</p> <p>Ils prennent pour cela en compte les règles et prescriptions en vigueur dans le cadre des cours interentreprise.<br/>(C5)</p>                       |
| <p><b>2.1.2 Expliquer les mesures</b></p> <p>Les confectionneurs expliquent les mesures qu'il est possible de prendre pour leur protection et la protection de leur environnement, conformément aux prescriptions, directives et recommandations (solution par branche 7 de la CFST).<br/>(C2)</p> | <p><b>2.1.2 Mettre en place les mesures</b></p> <p>Les confectionneurs mettent en place des mesures adaptées pour protéger leurs voies respiratoires, leurs yeux, leurs oreilles, leur peau et leur appareil locomoteur, ainsi que ceux de leurs collaborateurs.<br/>(C3)</p>  | <p><b>2.1.2 Mettre en place les mesures</b></p> <p>Les confectionneurs mettent en place des mesures adaptées pour protéger leurs voies respiratoires, leurs yeux, leurs oreilles, leur peau et leur appareil locomoteur.</p> <p>Ils font également attention à la santé de leurs collaborateurs.<br/>(C3)</p>                          |
| <p><b>2.1.3 Expliquer les mesures préventives</b></p> <p>Les confectionneurs citent les mesures de prévention des accidents du travail et des maladies liées au travail.<br/>(C1)</p>  | <p><b>2.1.3 Mettre en place les mesures préventives</b></p> <p>Les confectionneurs prennent en compte les instructions d'emploi, les signaux d'avertissement du danger, les modes d'emploi et les consignes de sécurité pour les éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- substances dangereuses</li> <li>- matériel</li> </ul> | <p><b>2.1.3 Mettre en place les mesures préventives</b></p> <p>Les confectionneurs prennent en compte les instructions d'emploi, les signaux d'avertissement du danger, les modes d'emploi et les consignes de sécurité pour les éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- matériel</li> <li>- outils</li> </ul> |

| Objectifs évaluateurs école professionnelle   | Objectifs évaluateurs entreprise  | Objectifs évaluateurs cours interentreprise   |
|---|---|---|
|   | - outils<br>- machines<br>En cas de doute, ils doivent se renseigner auprès de leur supérieur.<br>(C3)  | - machines<br>En cas de doute, ils doivent se renseigner auprès du responsable des cours interentreprise.<br>(C3)                                 |
| <b>2.1.4 Expliquer les premiers secours</b><br>Les confectionneurs expliquent les mesures de premiers secours et illustrent leur signification.<br>(C2) | <b>2.1.4 Expliquer les premiers secours</b><br>Les confectionneurs montrent le comportement à adopter en cas de blessures ou d'accidents.<br>(C2) | <b>2.1.4 Expliquer les premiers secours</b><br>Les confectionneurs montrent le comportement à adopter en cas de blessures ou d'accidents.<br>(C2) |

#### Compétences méthodologiques

- Techniques de travail et résolutions des problèmes
- Stratégies d'apprentissage tout au long de la vie

#### Compétences sociales et personnelles

- Autonomie et responsabilité
- Résistance au stress
- Prise de conscience et action écologiques

| <b>Compétence opérationnelle 2.2 - Garantir la protection de l'environnement</b>   |   |  |
|--|---|--|
| Les confectionneurs garantissent la protection de l'environnement de manière autonome et conforme aux prescriptions en mettant en place des mesures appropriées.   |   |  |
| <b>Objectifs évaluateurs école professionnelle</b>   | <b>Objectifs évaluateurs entreprise</b>   | <b>Objectifs évaluateurs cours interentreprise</b>   |
| <p><b>2.2.1 Expliquer les normes légales</b></p> <p>Les confectionneurs expliquent les dispositions légales en matière de protection de l'environnement en s'appuyant sur des exemples. Ils montrent les conséquences sur le travail lui-même.</p> <p>(C2)</p>                         | <p><b>2.2.1 Mettre en œuvre les normes légales</b></p> <p>Les confectionneurs mettent en œuvre de manière consciencieuse les normes légales et les instructions internes à l'entreprise en matière de protection de l'environnement dans le cadre de leur travail.</p> <p>(C3)</p>  | <p><b>2.2.1 Mettre en œuvre les normes légales</b></p> <p>Les confectionneurs mettent en œuvre de manière consciencieuse les normes légales et les instructions internes à l'entreprise en matière de protection de l'environnement dans le cadre de leur travail.</p> <p>(C3)</p>   |
| <p><b>2.2.2 Expliquer la protection de l'environnement et la durabilité dans l'entreprise</b></p> <p>Les confectionneurs montrent les principes et les mesures en matière de protection de l'environnement et de durabilité en s'appuyant sur des exemples pertinents.</p> <p>(C2)</p> | <p><b>2.2.2 Garantir la protection de l'environnement et la durabilité dans l'entreprise</b></p> <p>Les confectionneurs appliquent au quotidien de manière correcte et consciencieuse les principes de l'entreprise en matière de protection de l'environnement et de durabilité.</p> <p>(C3)</p>   | <p><b>2.2.2 Garantir la protection de l'environnement et la durabilité dans l'entreprise</b></p> <p>Les confectionneurs mettent en œuvre de manière autonome les principes de protection de l'environnement et de durabilité en conformité avec les instructions données, dans le cadre de leur travail dans les cours interentreprise.</p> <p>(C3)</p>                                      |
| <p><b>2.2.3 Gérer les produits de manière durable</b></p> <p>Les confectionneurs montrent, en s'appuyant sur des exemples, comment éviter, réduire, trier ou éliminer les déchets et substances dangereuses, conformément aux normes légales.</p> <p>(C2)</p>                          | <p><b>2.2.3 Gérer les produits de manière durable</b></p> <p>Les confectionneurs trient les déchets et les substances recyclables conformément aux instructions.</p> <p>Ils évitent, réduisent, trient ou éliminent les déchets et les substances dangereuses de manière cohérente et correcte conformément aux normes légales et aux instructions de l'entreprise.</p> <p>(C3)</p> | <p><b>2.2.3 Gérer les produits de manière durable</b></p> <p>Les confectionneurs trient les déchets et les substances recyclables conformément aux instructions.</p> <p>Ils évitent, réduisent, trient ou éliminent les déchets et les substances dangereuses de manière cohérente et correcte conformément aux normes légales et aux instructions du cours interentreprise.</p> <p>(C3)</p> |

**Compétences méthodologiques**

- Techniques de travail et résolutions des problèmes
- Stratégies d'apprentissage tout au long de la vie

**Compétences sociales et personnelles**

- Autonomie et responsabilité
- Résistance au stress
- Prise de conscience et action écologiques

## **Approbation et entrée en vigueur**

Le présent plan de formation entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Olten, le 21<sup>er</sup> octobre 2013

IBBG Groupement d'intérêt de formation professionnelle des créatrice/créateur de vêtements

La présidente / le président  
Hans Luginbühl

La secrétaire générale / le secrétaire général  
Georg Berger

Ce plan de formation est approuvé par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI en vertu de l'art. 9, al. 1 de l'ordonnance du SEFRI du 1<sup>er</sup> novembre 2013 sur la formation professionnelle initiale de confectionneuse AFP / confectionneur AFP.

Berne, le 1<sup>er</sup> novembre 2013

Secrétariat d'état à la Formation,  
à la recherche et à l'innovation SEFRI

Jean-Pascale Lüthi  
Chef de la division Formation professionnelle initiale et supérieure

## Annexe : Liste des instruments servant à promouvoir la qualité de la formation professionnelle initiale

| Documents  | Source   |
|--|--|
| Ordonnance du SEFRI du 1 <sup>er</sup> novembre 2013 sur la formation professionnelle initiale de confectionneuse AFP / confectionneur AFP                               | Version électronique<br>Secrétariat d'Etat à la formation,<br>à la recherche et à l'innovation SEFRI<br>( <a href="http://www.sbf.admin.ch/bvz/berufe">www.sbf.admin.ch/bvz/berufe</a> )<br>Version papier<br>Office fédéral des constructions et de la logistique<br>( <a href="http://www.bundespublikationen.admin.ch/fr.html">www.bundespublikationen.admin.ch/fr.html</a> ) |
| Plan de formation du 1 <sup>er</sup> novembre 2013 relatif à l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale de confectionneuse AFP / confectionneur AFP | IBBG Interessengemeinschaft<br>Berufsbildung Bekleidungsgestalter/in<br>Aarauerstrasse 30<br>Postfach 268<br>4601 Olten<br><a href="http://www.ibbg.ch">www.ibbg.ch</a>  |
| Dossier de formation   | IBBG   |
| Rapport de formation   | Modèle SDBB   CSFO<br>info@sdbb.ch www.sdbb.ch<br>IBBG   |
| Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification (y compris relevé de notes)   | IBBG   |
| Programme de formation pour la formation à la pratique professionnelle   | IBBG   |
| Plan d'études pour l'enseignement des connaissances professionnelles   | IBBG   |
| Programme de formation pour les cours interentreprises   | IBBG   |
| Documentation de la formation en entreprise  | Modèle SDBB   CSFO<br>info@sdbb.ch www.sdbb.ch<br>IBBG   |
| Equipement / gamme de produits minimum dans l'entreprise formatrice  | IBBG   |
| Solution par branche 7 de la CFST  | IBBG   |
| Règlement de la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité  | IBBG   |
| Règlement d'organisation pour les cours interentreprises   | IBBG   |

**Glossaire** (\* voir *Lexique de la formation professionnelle, 3<sup>e</sup> édition 2011 revue et complétée, édité par le CSFO, Berne, www.lex.formationprof.ch*)

### **Cadre européen des certifications (CEC)**

Le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (CEC) vise à permettre la comparabilité des compétences et qualifications professionnelles entre les pays européens. Afin de relier les qualifications nationales au CEC et donc de pouvoir les comparer aux qualifications d'autres pays européens, plusieurs Etats membres élaborent des cadres nationaux des certifications (CNC).

### **Cadre national des certifications de la Suisse (CNC-CH)**

Le cadre national des certifications de la Suisse (CNC-CH) renseigne à l'échelle nationale sur le système suisse de formation professionnelle et sert d'instrument au positionnement de ce système sur le plan international. Son but étant, à l'échelle nationale et internationale, de rendre le système de formation professionnelle suisse (en lien avec le CEC) plus transparent et de permettre la comparabilité des compétences et des qualifications, il se fonde sur les compétences que possède une personne titulaire d'un diplôme déterminé.

### **Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité**

Chaque ordonnance sur la formation professionnelle initiale définit, à la section 10, la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité (commission) de la profession concernée ou du champ professionnel correspondant.

La commission est à la fois un organe stratégique regroupant les partenaires de la formation professionnelle en question et doté d'une mission de surveillance, et un instrument d'avenir au service de la qualité selon l'art. 8 LFP<sup>3</sup>.

### **Compétence opérationnelle**

Les compétences opérationnelles permettent de gérer efficacement les situations professionnelles. Concrètement, un professionnel confirmé est capable de mettre en pratique de manière autonome un ensemble de connaissances, d'aptitudes et de comportements en fonction de chaque situation. Les personnes qui suivent une formation acquièrent peu à peu les compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles correspondant aux différentes compétences opérationnelles.

### **Cours interentreprises (CI)\***

Les cours interentreprises visent à transmettre un savoir-faire de base. Ils complètent la formation en entreprise et la formation scolaire.

### **Domaine de compétences opérationnelles**

Les actions professionnelles, c'est-à-dire les activités qui demandent des compétences similaires ou qui s'inscrivent dans un processus de travail comparable, sont regroupées en domaines de compétences opérationnelles.

### **Domaines de qualification\***

Trois domaines de qualification figurent en règle générale dans l'ordonnance sur la formation. Ce sont respectivement le travail pratique, les connaissances professionnelles et la culture générale.

- **Domaine de qualification „travail pratique“:** Le travail pratique peut revêtir deux formes : celle d'un travail pratique individuel (TPI) ou celle d'un travail pratique prescrit (TPP).
- **Domaine de qualification „connaissances professionnelles“:** L'examen portant sur les connaissances professionnelles représente le volet scolaire et théorique de l'examen final. La personne en formation subit un examen écrit ou des examens écrit et oral. Dans des cas dûment motivés, la culture générale peut être enseignée et évaluée en même temps que les connaissances professionnelles.
- **Domaine de qualification „culture générale“:** Ce domaine de qualification se compose de la note d'expérience en culture générale, du travail personnel d'approfondissement et de l'examen final. Si la culture générale est dispensée de manière intégrée, l'évaluation se fait en même temps que le domaine de qualification „connaissances professionnelles“.

---

<sup>3</sup> RS 412.10

### **Dossier de formation\***

Le dossier de formation est un instrument servant à promouvoir la qualité de la formation à la pratique professionnelle. La personne en formation y consigne tous les travaux importants accomplis en lien avec les compétences opérationnelles qu'elle doit acquérir. En consultant le dossier de formation, le/la formateur/trice mesure l'évolution de la formation et l'engagement personnel dont fait preuve la personne en formation.

### **Enseignement des connaissances professionnelles**

Les personnes en formation acquièrent les qualifications professionnelles en suivant l'enseignement dispensé par l'école professionnelle. Les objectifs et les exigences sont définis dans le plan de formation. Les notes semestrielles de l'enseignement des connaissances professionnelles sont prises en compte dans la note globale de la procédure de qualification à titre de note d'expérience.

### **Entreprise formatrice\***

La formation à la pratique professionnelle est dispensée dans des entreprises tant du secteur privé que du secteur public. A cet effet, les entreprises doivent être au bénéfice d'une autorisation de former délivrée par l'autorité cantonale compétente.

### **Lieux de formation\***

La force de la formation professionnelle réside dans sa relation étroite avec le monde du travail. Celle-ci se reflète dans la collaboration entre les trois lieux de formation qui dispensent ensemble la formation initiale : l'entreprise formatrice, l'école professionnelle et les cours interentreprises.

### **Objectifs et exigences de la formation professionnelle initiale**

Les objectifs et les exigences de la formation professionnelle initiale figurent dans l'orfo et dans le plan de formation. Dans le plan de formation, ils sont définis sous la forme de domaines de compétences opérationnelles, de compétences opérationnelles et d'objectifs évaluateurs pour les trois lieux de formation (entreprise formatrice, école professionnelle et cours interentreprises).

### **Objectifs évaluateurs**

Les objectifs évaluateurs concrétisent les compétences opérationnelles et intègrent l'évolution des besoins de l'économie et de la société. Ils sont reliés entre eux de manière cohérente dans le cadre de la coopération entre les lieux de formation. Dans la plupart des cas, les objectifs rattachés à l'entreprise formatrice, à l'école professionnelle et aux cours interentreprises sont différents. Mais la formulation peut aussi être la même (p. ex. pour la sécurité au travail, la protection de la santé ou les activités artisanales).

### **Ordonnance de l'OFFT sur la formation professionnelle initiale (ordonnance sur la formation, orfo)**

Une orfo régleme notamment, pour une profession donnée, l'objet et la durée de la formation professionnelle initiale, les objectifs et les exigences de la formation à la pratique professionnelle et de la formation scolaire, l'étendue des contenus de la formation, les parts assumées par les lieux de formation, les procédures de qualification, les certificats délivrés et les titres décernés. En règle générale, l'Ortra dépose une demande auprès de l'OFFT en vue de l'édiction d'une orfo, qu'elle élabore en collaboration avec la Confédération et les cantons. La date d'entrée en vigueur d'une orfo est définie par les partenaires de la formation professionnelle. L'OFFT est l'instance chargée de l'édiction.

### **Organisation du monde du travail (Ortra)\***

Dénomination collective, l'expression « organisation du monde du travail » désigne à la fois les partenaires sociaux, les associations professionnelles ainsi que d'autres organisations compétentes et prestataires de la formation professionnelle. L'Ortra responsable d'une profession définit les contenus du plan de formation, organise la formation professionnelle initiale et constitue l'organe responsable des cours interentreprises.

### **Partenariat sur la formation professionnelle\***

La formation professionnelle est la tâche commune de la Confédération, des cantons et des organisations du monde du travail. Ces trois partenaires associent leurs efforts pour assurer une formation professionnelle de qualité et suffisamment de places d'apprentissage.

### **Personne en formation\***

Est considérée/considéré comme personne en formation celle ou celui qui a achevé la scolarité obligatoire et a conclu un contrat d'apprentissage régi par une ordonnance sur la formation.

### **Plan de formation**

Le plan de formation accompagne l'ordonnance sur la formation. Il contient les bases de la pédagogie professionnelle, le profil de qualification, les compétences opérationnelles regroupées en domaines de compétences opérationnelles et les objectifs évaluateurs par lieu de formation. Le contenu du plan de formation est du ressort de l'Ortra nationale. Le plan de formation est approuvé par l'OFFT et édicté par l'Ortra.

### **Procédures de qualification\***

L'expression « procédure de qualification » est utilisée pour désigner toutes les procédures permettant de constater si une personne dispose des compétences opérationnelles définies dans l'orfo correspondante.

### **Profil de qualification**

Le profil de qualification décrit les compétences opérationnelles que toute personne doit posséder à l'issue de sa formation. Il est établi à partir du profil d'activités et sert de base à l'élaboration du plan de formation.

### **Rapport de formation\***

Les compétences et l'expérience acquises dans l'entreprise donnent périodiquement lieu à un contrôle dont les résultats sont consignés dans le rapport de formation. Le contrôle revêt la forme d'un entretien structuré entre la formatrice/le formateur et la personne en formation

### **Responsables de la formation professionnelle\***

Le cercle des responsables de la formation professionnelle comprend tous les spécialistes qui dispensent une partie de la formation initiale aux apprenti-e-s, qu'il s'agisse de la formation à la pratique professionnelle ou de la formation scolaire : formateurs actifs/formatrices actives dans les entreprises formatrices, formateurs/trices pour les cours interentreprises, enseignant-e-s de la formation initiale scolaire, expert-e-s aux examens.

### **Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)**

En collaboration avec les partenaires de la formation professionnelle que sont les cantons et les organisations du monde du travail, l'OFFT assure la qualité et le développement continu de l'ensemble du système. Il veille à la comparabilité et à la transparence des offres dans toute la Suisse.

### **Travail pratique prescrit (TPP)\***

Dans certaines professions, le travail pratique ne revêt pas la forme d'un travail individuel mais celle d'un travail prescrit. Deux experts en suivent l'exécution pendant toute la durée de l'examen. Tous les candidats accomplissent le même travail conformément aux dispositions figurant dans le plan de formation (points d'appréciation et durée de l'épreuve).

## Explications complémentaires concernant les compétences opérationnelles

Les quatre dimensions des compétences opérationnelles recouvrent différents éléments propres à chaque profession, qui se déclinent comme suit.

### 1. Compétences professionnelles

Les compétences professionnelles concernent les domaines suivants :

- la connaissance des termes spécifiques (langage technique), des normes (de qualité), des éléments et des systèmes et de leur importance pour les situations de travail ;
- la maîtrise des méthodes, procédures, outils et matériaux propres à la profession et leur utilisation dans les règles ;
- la connaissance des dangers et des risques, des mesures de prévention et de protection qu'ils impliquent, et le sens des responsabilités qui s'impose.

### 2. Compétences méthodologiques

Associées à une bonne organisation personnelle du travail, les **compétences méthodologiques** permettent aux confectionneurs de travailler de manière ordonnée et planifiée, de faire une utilisation pertinente du matériel de production et de réaliser leurs tâches en les axant sur des objectifs.

#### Techniques de travail et résolutions des problèmes

Pour accomplir des tâches professionnelles, il faut avoir une méthode de travail claire et systématique. Les confectionneurs utilisent pour cela des instruments et du matériel de production permettant l'efficacité du déroulement et des étapes du travail. Ils planifient leurs travaux de manière efficace conformément aux instructions et procèdent à un contrôle final de l'ensemble du déroulement de la commande.

#### Stratégies d'information et de communication

Les moyens technologiques modernes d'information et de communication sont de plus en plus importants pour les entreprises. Les confectionneurs en sont conscients et contribuent à ce que leurs supérieurs et leurs collaborateurs soient informés des instructions. Ils vont eux-mêmes chercher les informations dont ils ont besoin de manière autonome afin de maîtriser leur travail conformément aux instructions. Ils manipulent les données internes à l'entreprise et les informations clients avec discrétion et en toute confidentialité.

#### Stratégies d'apprentissage tout au long de la vie

L'apprentissage tout au long de la vie est important afin de répondre aux exigences du secteur d'activité en constante évolution et de continuer à se former. Les confectionneurs en sont conscients et travaillent avec des stratégies d'apprentissage efficaces qui leur apportent plaisir, réussite et satisfaction. Ils continuent de se former et participent à des événements professionnels.

### **3. Compétences sociales et personnelles**

Les **compétences sociales et personnelles** permettent aux confectionneurs de répondre avec assurance à des défis dans des situations de communication et au sein de leur équipe. Ils renforcent ainsi leur personnalité et sont prêts à travailler à leur propre développement.

#### **Autonomie et responsabilité**

Les confectionneurs sont coresponsables du bon déroulement opérationnel au sein de leur entreprise. Ils sont prêts à en être les acteurs, à l'améliorer, à prendre des décisions dans leur domaine sous leur propre responsabilité et à agir consciencieusement.

#### **Aptitude à la communication**

Il est primordial de communiquer correctement lors de contacts avec les supérieurs et les collaborateurs. Les confectionneurs sont capables de se mettre à la place d'autres personnes, sont ouverts et communicatifs. Ils comprennent les règles d'une communication réussie et les emploient de manière réfléchie dans le sens de l'entreprise.

#### **Capacité à gérer les conflits**

La cohabitation quotidienne au sein d'une entreprise de personnes ayant des avis et des opinions différents peut mener à des situations de conflits. Les confectionneurs en sont conscients et réagissent avec calme et discernement face à ces situations. Ils font face à la discussion, acceptent d'autres points de vue, discutent de manière pertinente et cherchent des solutions constructives.

#### **Aptitude au travail en équipe**

Les tâches professionnelles et personnelles ne peuvent très souvent pas être effectuées seul, mais doivent être menées en équipe, pour un résultat réussi et efficace. Les confectionneurs sont capables de travailler en équipe de manière ciblée et productive. Ils font pour cela preuve de coopérativité et de respect des règles communes lors de leurs contacts avec leurs supérieurs et leurs collaborateurs, garantie d'une collaboration réussie.

#### **Civilité et présentation**

Dans le cadre de leur activité, les confectionneurs sont en relation avec différentes personnes, qui ont des attentes particulières quant au comportement et à la civilité. Ils s'habillent par conséquent convenablement, se comportent décemment et sont ponctuels, ordonnés et sérieux.

#### **Résistance au stress**

Les différentes tâches et processus de travail d'une entreprise sont exigeants. Les confectionneurs peuvent gérer des contraintes de temps en abordant les tâches attribuées et afférentes avec calme, discernement et efficacité. Lors de situations critiques, ils gardent une vue d'ensemble sur leur travail et informent dans tous les cas leurs supérieurs.

#### **Prise de conscience et action écologiques**

Il est très important de manipuler avec soin et de manière responsable les substances et les déchets polluants pour l'environnement. Les confectionneurs mettent en œuvre des mesures adaptées pour travailler dans le respect de l'environnement et dans une optique de durabilité.